

IALA GUIDELINE G1078



Lors du choix et la distribution d'aides à la navigation, le système de balisage maritime de l'AIMS (MBS) doit être respecté. Toutefois, pour les voies de navigation intérieure, il peut y avoir différentes lois, règles et systèmes de balisage mis en place par les autorités nationales.

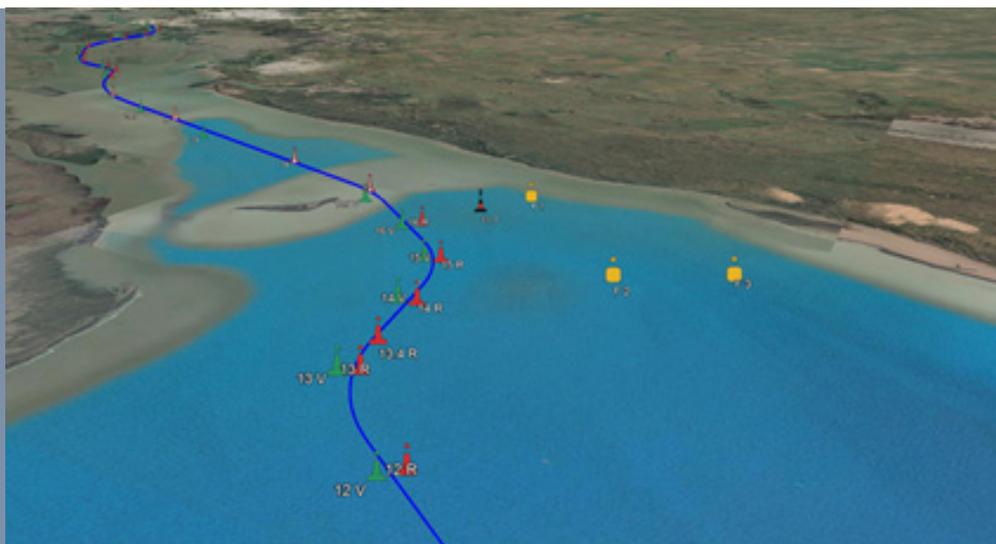
Le fournisseur d'aide est responsable de s'assurer que les aides sont identifiées et marquées sur les cartes marines.

AIDES MARQUANT LES LIMITES DE LA VOIE DE NAVIGATION

Les principes généraux suivants devront être tenus en compte::

1. Un chenal ou voie de navigation doit être marqué, en principe, par des marques latérales,
2. Il doit y avoir au moins une aide aux virages et aux intersections de la voie,
3. Des aides à la navigation lumineuses doivent être utilisées pour:
Le début et la fin de la voie.
Les changements de direction.
4. Les aides à la navigation doivent être espacés uniformément le long de la voie, lorsque cela est possible
5. En général, la portée utile des bouées de jour et de nuit doit être supérieure à la distance entre les bouées. L'apparence des aides à la navigation sur l'écran radar du navire doit également être prise en considération,
6. Les distances entre les aides à la navigation passives sont en fonction de leur taille et de leur visibilité de jour,
7. Généralement, des aides, disposées sur l'un ou sur les deux côtés du chenal, doivent être placées à égale distance de l'axe central de la voie de navigation,
8. Si une grande précision de navigation est exigée, il est préférable que les aides marquant le chenal soient établies par paires (rouge/vert), mais si le degré de précision n'est pas fondamental alors un balisage en quinconce peut être envisagé. Il peut aussi être envisagé, un positionnement des aides sur un seul côté seulement.
9. Si la distance de séparation entre les aides à la navigation est établie, alors la marque appropriée en taille et correspondant à cette distance devra être utilisée. Par contre, si un certain type ou taille de balisage est choisi, alors la distance de séparation doit être déterminée en conséquence. Ce sera généralement un processus itératif. Plusieurs options doivent être examinées et évaluées par rapport au niveau de risque d'un point de vue nautique, économique, technique et opérationnel.
10. Généralement, une grande densité de balisage sur un chenal rend la navigation plus facile et plus précise, mais il ne faut pas saturer la voie navigable avec des aides qui ne procurent pas une majeure sécurité. Pour trouver la densité idéale d'aides, une simulation et une évaluation des risques sera nécessaire dans la phase de conception du chenal.
11. Pour rendre la prestation de service des aides plus économique, les fournisseurs doivent envisager une gamme définie d'aides "standard". Ainsi, l'aide la plus appropriée peut être choisie à partir de cette gamme au lieu d'en concevoir une nouvelle pour chaque cas.

IALA GUIDELINE G1078



En complément de la signalisation des limites de la voie de navigation, d'autres aides à la navigation peuvent être utilisées pour indiquer:

- Les points critiques
- Le milieu de la voie maritime
- Un changement de direction
- Des dangers isolés
- Autres zones (zones d'amarrage, zones de navigation restreintes...)

AIDES VISUELLES À L'EXTÉRIEUR DE LA VOIE DE NAVIGATION

ALIGNEMENTS

Ils peuvent s'utiliser sur les parties rectilignes de la voie, en particulier dans les cas suivants:

- L'axe d'une route maritime doit être indiqué
- Le balisage peut être affecté par de la glace, de mauvaises conditions climatiques ou des marées
- Il y a un chenal dans la voie de circulation qui doit être utilisé par des navires à grands tirants d'eau
- Il y a de forts courants traversiers
- Pour montrer les limites d'une zone navigable, mais sous réserve que cette fonction soit clairement indiquée sur les documents nautiques correspondants.

De plus amples détails sur la conception des alignements peuvent être trouvés dans la **directive AISM N° 1023** et dans le Navguide.

IALA GUIDELINE G1078



FEUX À SECTEURS/FEUX DE GUIDAGE

Un feu à secteurs est une aide à la navigation qui possède différentes couleurs et/ou rythmes sur un arc choisi. La couleur du feu apporte des informations de direction/position au navigateur.

Un secteur ou une limite entre deux secteurs peuvent indiquer une voie de navigation, un point tournant, une jonction avec d'autres chenaux, un danger ou une autre particularité pouvant être d'importance pour le navigateur..

De plus amples détails sont disponibles dans la directive AISM N° 1041 sur les Feux à secteurs.



MÉTHODOLOGIE POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE VOIE DE NAVIGATION BALISÉE:

- *Etablir une aide remarquable, ou une porte à l'entrée de la voie de navigation*
- *Placer les aides aux différents points où:*
 - *Les navires doivent changer de route*
 - *Les limites du chenal ou l'axe de la voie forment un point tournant ou sont courbées.*
 - *Des points dangereux forment les limites du chenal*
 - *Des voies de navigation ou des chenaux se rejoignent.*
- *Répartir les bouées entre ces points, en tenant compte de la distance à laquelle elles peuvent être détectées ou identifiées*

NOTE:

Dans tous les cas, lorsqu'un navire s'approche d'une aide à la navigation, l'aide suivante doit être visible. En conséquent, la portée des aides doit toujours être légèrement supérieur à la distance entre elles.